

Reçu dons aux œuvres

(Article 200-5 du Code Général des Impôts)

BENEFICIAIRE DES VERSEMENTS

Nom ou dénomination :

Adresse

N° Rue

Code Postal Commune

Objet

Cochez la case concernée (1)

- Œuvre ou organisme d'intérêt général
- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du
publié au Journal Officiel du
- Association culturelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du
délivrée par le préfet de
- Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou
favorisant leur logement.
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été
reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du
- Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle

DONATEUR

Nom

Adresse

N° Rue

Code Postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres (en euros)

Date du paiement :

Mode de versement :

- Numéraire Chèque ou virement Autres

Date et signature